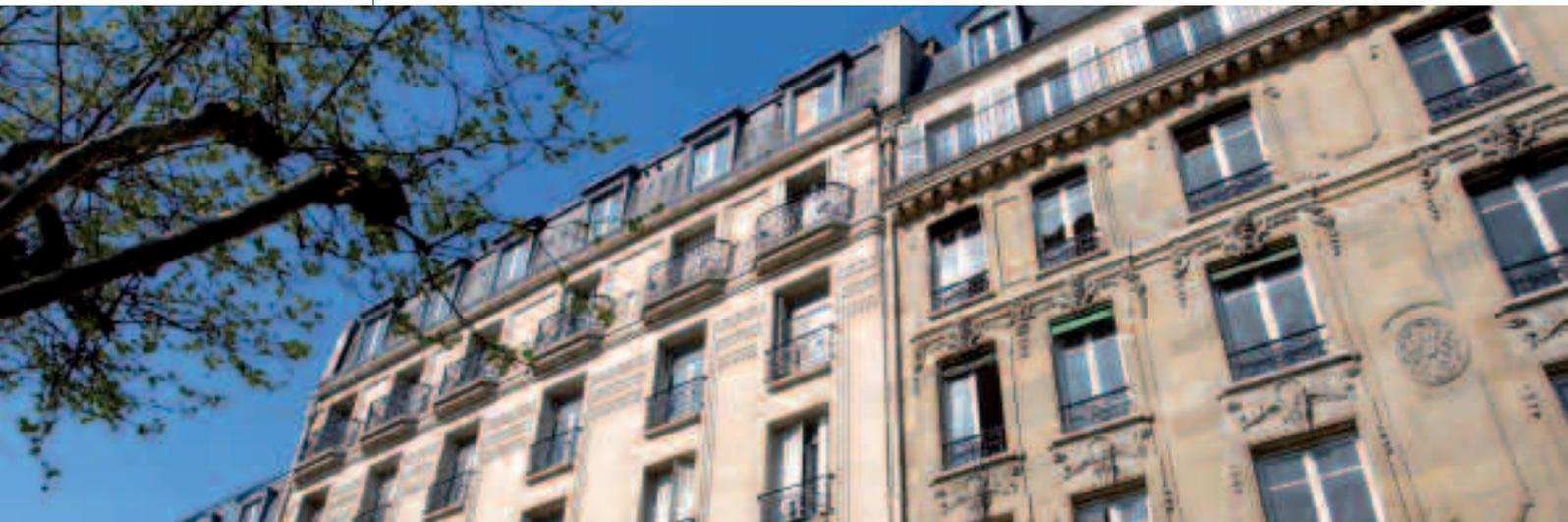


UNE MAISON POUR LA CONFÉRENCE D'ÉVÊQUES DE FRANCE



SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

<i>Communiqué de presse</i>	Une Maison pour la Conférence des évêques de France
<i>Fiche 1</i>	Les atouts du site
<i>Fiche 2</i>	Les bâtiments et la chapelle du 56-58 avenue de Breteuil
<i>Fiche 3</i>	La politique de rénovation et d'adaptation de la Maison
<i>Fiche 4</i>	La réorganisation des ressources humaines
<i>Fiche 5</i>	Les réductions de coûts de fonctionnement
<i>Fiche 6</i>	Le financement du projet
<i>Fiche 7</i>	La Conférence des évêques de France, institution permanente réunissant tous les évêques
<i>Fiche 8</i>	Les instances de la Conférence des évêques de France
<i>Fiche 9</i>	L'Église catholique en France : quelques données chiffrées
<i>Annexes</i>	Équipes et prestataires en charge du projet Supplément au Guide 2007 de l'Église catholique en France



La Maison côté rue

Contacts presse :

*Elizabeth Cordier, directrice de la communication, et Ludovine de La Rochère
58, av. de Breteuil, 75007 Paris – www.cef.fr
Tél. 01 72 36 68 41 – information.communication@cef.fr*

UNE MAISON POUR LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

Paris, mardi 29 mai 2007 La Conférence des évêques de France réunit tous les évêques de France *“pour qu’ils exercent conjointement certaines charges pastorales”*¹. Son rôle est donc de *“réaliser une participation aussi large que possible des membres de la Conférence à leurs responsabilités communes”*². Pour favoriser davantage la collégialité entre ses membres, les instances de la Conférence des évêques de France ont été récemment réorganisées, notamment ses instances permanentes, les services nationaux.

Jusqu’à présent, ces divers services de la Conférence des évêques de France, dont le Secrétariat général, étaient disséminés sur plus d’une vingtaine de sites à Paris et dans la proche banlieue, où travaillaient et se réunissaient prêtres, religieux et religieuses, laïcs salariés et bénévoles.

Pour mieux répondre à cet objectif de collégialité, la Conférence des évêques de France a acquis des bâtiments, situés avenue de Breteuil, à Paris. Ils ont été choisis pour leur capacité à rassembler les personnes travaillant au service de la Conférence épiscopale et à recevoir les nombreux visiteurs – en provenance des diocèses de France comme de nombreux pays d’Europe et du monde – qui viennent régulièrement ou occasionnellement travailler avec telle ou telle instance. Ce choix d’une Maison pour la Conférence des évêques de France rejoint en quelque sorte celui de nombreux diocèses qui, depuis quelques années, ont rassemblé leurs divers services dans une maison diocésaine.

Cette Maison de la Conférence des évêques de France est d’ores et déjà un lieu de visibilité et de rayonnement de l’Église catholique en France. Elle est également un lieu d’accueil et de travail en commun. Elle a été pensée – dans les choix d’adaptation et de rénovation – en vue d’une véritable convivialité et d’une collaboration favorisée à tous égards. Son organisation spatiale, très concrètement, porte l’empreinte de cette volonté : l’amphithéâtre, les salles de réunion et de restauration, les espaces de travail, sont autant de lieux d’échange. De même, les moyens communs (bibliothèque-documentation, équipement informatique, etc.) ont été mis en place pour faciliter l’apport et la circulation de l’information.

Ce projet, à la fois ambitieux et adapté aux besoins actuels, favorisera un nouvel élan pour la mission de la Conférence des évêques de France : *“Promouvoir davantage le bien que l’Église offre aux hommes”*³.

¹ Statuts de la Conférence des évêques de France, titre I, article 2

² Ibid.

³ Ibid.

LES ATOUTS DU SITE

Au cours du processus de réforme de la Conférence des évêques de France, l'Assemblée plénière a pris la décision d'acquérir un bâtiment susceptible d'accueillir les instances et services de la Conférence des évêques de France.

Le bâtiment dès lors recherché devait correspondre aux critères suivants :

- Un bâtiment de taille suffisante.
- Des locaux utilisables en bureaux.
- Un lieu facile d'accès pour les visiteurs venant des diocèses de France et de l'étranger.
- Un coût d'achat raisonnable, eu égard au marché de l'immobilier d'Ile-de-France.

La Présidence de la Conférence des évêques de France, le Comité de pilotage de la réforme et le Secrétariat général ont étudié un certain nombre de propositions transmises par des professionnels de l'immobilier.

Cependant, la Congrégation des sœurs du Cénacle – en cours de regroupement – cherchait à vendre son immeuble parisien, situé au 56-58 avenue de Breteuil, dans le 7^e arrondissement.

Fin avril 2004, la Conférence des évêques de France a acquis ce bâtiment pour un montant de 15,4 millions d'euros.

Ce bâtiment répondait pleinement aux besoins identifiés, en particulier du point de vue de l'accessibilité depuis les gares. En outre :

- Il s'agit d'un lieu d'Église, doté d'une belle chapelle.
- Cet immeuble se situe dans un environnement marqué par la présence de l'Église : les Petites Sœurs des pauvres, en particulier, sont installées dans un bâtiment attenant. A proximité également, le centre d'animation du Bon Conseil et les Oeuvres pontificales missionnaires.
- Le jardin, d'une surface de 1 000 m², contribue à la convivialité des lieux.
- Le site est facilement accessible (métro : lignes 6, 10 et 13, et bus : lignes 28, 82, 87 et 92).

LES BÂTIMENTS DU 56-58 AVENUE DE BRETEUIL

En 1924, une communauté des sœurs de Notre-Dame-du-Cénacle s'est installée avenue de Breteuil dans un bâtiment datant de la fin du XIX^e siècle. Les religieuses font ensuite construire, pour compléter le premier édifice, un deuxième bâtiment érigé entre 1926 et 1930 selon les plans de l'architecte Lapeyre.

Ces bâtiments constituent un ensemble assez sobre, adapté à la vie des sœurs du Cénacle et à leur mission. Ils comprennent une vaste chapelle, imbriquée dans cet ensemble de logements, de bureaux et de locaux de service.

L'ensemble présente des façades en pierres de taille. L'ornementation – postérieure à la construction – se compose de quelques pierres taillées en forme d'épis de blé, de grappes de raisin – symboles eucharistiques classiques. Un troisième motif sculpté représente une fleur, qui fait sans doute référence au lys, emblème de Marie. Quant aux ferronneries, elles reprennent la même symbolique du raisin et du sarment de vigne.

La chapelle, vaste par rapport à la taille de l'immeuble, est étonnamment lumineuse. Les formes en sont simples : à l'origine, deux nefs perpendiculaires – la plus grande pour le public, et l'autre pour les religieuses – se rejoignaient au niveau du chœur. Chaque côté de la nef principale est agrémenté de trois baies ogivales, chacune étant constituée de fenêtres hautes avec des vitraux à losanges.

Le chœur est de plan carré, plus haut que les nefs. Il est couvert par une voûte segmentaire sur pendentif et reçoit le jour par une rosace à châssis ouvrants et par la lanterne de l'ouverture zénithale.

Un chemin de croix sculpté en bas-relief parcourt la nef. Les chapiteaux des piliers sont également sculptés.



LA POLITIQUE DE RÉNOVATION ET D'ADAPTATION DE LA MAISON

L'état des bâtiments acquis en avril 2004 nécessitait des travaux de rénovation, d'adaptation et de mise aux normes.

Cette rénovation a été pensée de manière à respecter le caractère historique et religieux du lieu, en conservant les façades, les planchers, les escaliers, tous les éléments historiques ou typiques des années vingt ; en renforçant le caractère d'accueil de la Maison et en restaurant la chapelle.

La restructuration de l'immeuble a conduit à réviser la charpente et la couverture, sans les remplacer à neuf. Les façades ont été restaurées, essentiellement par nettoyage. Ce travail s'est accompagné de la mise aux normes de sécurité.

Le réaménagement de l'espace intérieur – dont la surface totale est de près de 5 300 m² – devait en outre répondre aux besoins de la Conférence des évêques de France.

Le cahier des charges présenté à l'architecte et au maître d'ouvrage délégué développait ainsi les choix en matière d'aménagement : celui-ci devrait **prendre en compte les fonctions d'accueil et de dialogue de la Conférence épiscopale. Il devrait également favoriser les échanges, le travail en commun et la convivialité** – raison d'être de cette Maison et objectif de la récente réforme des instances de la Conférence des évêques de France.

La Maison de la Conférence des évêques de France comporte donc :

- **De nombreux espaces de réunion**, capables d'accueillir plus de 600 réunions par an, réunissant 10 à 150 personnes sur une journée entière (estimation faite en 2004 pour l'ensemble des instances de la Conférence des évêques de France).
- **Un amphithéâtre** de 160 places, situé au sous-sol.
- **Un atrium** : pour optimiser convivialité et échanges au sein de la Maison, la cour principale a été couverte d'une verrière qui crée un espace rayonnant au cœur du site.
- **Des espaces de travail** comptant 154 postes de travail.
- **Un centre bibliothèque-documentation** doté notamment de 30 000 ouvrages et 1 200 périodiques.
- **Un lieu de restauration** destiné tant aux permanents qu'aux visiteurs.
- **Quelques logements** pour les prêtres travaillant à plein temps au service de la Conférence épiscopale.
- **Un parking** de 40 places en sous-sol.

La chapelle Saint-François-de-Sales enfin, qui peut recevoir une centaine de personnes, est désormais composée d'une nef et du chœur de plain-pied. La restauration a été faite dans le respect de son style des années trente et l'aménagement réalisé dans un style contemporain. La nouvelle rosace reprend les couleurs des verres de la lanterne. Les murs du chœur, recouverts de peintures ocrées à la chaux, entourent une croix, en métal de couleur or, fine et élancée. Le sol est constitué de deux types de pierres, avec une allée, "le chemin", qui rejoint le cercle sur lequel est installé l'autel. La disposition des sièges et la place de l'ambon – du côté de l'entrée de la chapelle – rappelle l'aménagement de certaines chapelles d'abbayes. Tout le mobilier, de couleur claire, a des lignes épurées.

LA RÉORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

L'installation des divers services de la Conférence des évêques de France sur un seul site et la mise en commun des moyens ont impliqué un regroupement sur les plans juridique, financier... et surtout humain.

Environ 20 % des salariés voient leur fonction évoluer avec l'emménagement avenue de Breteuil. Ces évolutions se sont faites en tenant compte des compétences et des souhaits des salariés, mises en adéquation avec les besoins de la Maison de la Conférence des évêques de France.

Un employeur unique – l'Union des associations diocésaines de France (UADF) – prend la suite de la vingtaine de structures employeurs existant précédemment. Elle comptera près de 130 salariés – travaillant selon les cas à temps partiel ou temps plein – auxquels s'ajoutent quelques dizaines de bénévoles.

L'UADF assumera donc les obligations légales qui s'imposent à toute structure employant plus de 50 personnes. Des instances de représentation du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, comité d'hygiène et de sécurité, etc.) seront ainsi prochainement mises en place.

Au-delà de ces obligations légales, la Conférence des évêques de France met aujourd'hui en place une politique des ressources humaines adaptée à ce nouveau contexte et dont elle a d'ores et déjà défini les grandes orientations. Les axes forts de cette politique sont la reconnaissance des compétences, la formation, le développement d'un dialogue social de qualité et une politique d'évolution des carrières.



*Salle de réunion
donnant sur l'atrium*

LES RÉDUCTIONS DE COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Les diverses instances de la Conférence des évêques de France étaient jusqu'à présent réparties sur plus d'une vingtaine de sites, à Paris et en région parisienne : avenue Vavin (Paris 6^e), rue du Bac (Paris 7^e), rue du Faubourg-Saint-Antoine (Paris 11^e), rue Guyton-de-Morveau (Paris 13^e), rue Sarrette (Paris 14^e), à Montgeron (Essonne), etc.

Le rassemblement de l'ensemble des instances sur un seul site conduit à la mise en commun des fonctionnalités suivantes :

- **Les services généraux** : accueil, standard, reprographie, etc.
- **Le centre bibliothèque-documentation** : 30 000 ouvrages, 1 200 périodiques, des fonds audiovisuel et musical : cet ensemble est issu des fonds documentaires provenant des divers services nationaux. Un système informatique de gestion de bibliothèque adapté aux besoins de la Conférence des évêques de France se met en place progressivement.
- **L'équipement informatique** : pour faciliter la circulation de l'information, un investissement important a été consenti dans ce domaine.
- **Les services comptabilité et ressources humaines** répondront aux besoins des services tout en déchargeant leur directeur respectif.
- **Un pôle logistique des sessions**, en charge de l'organisation des assemblées plénières comme des nombreuses sessions organisées par les services de la Conférence des évêques de France et réunissant des responsables de services diocésains.
- **Un service de restauration** (confié à une société extérieure sur appel d'offres).

La fonction d'accueil et de dialogue assurée par la Conférence épiscopale implique de nombreuses réunions. La Maison comprend les salles nécessaires, évitant ainsi la location récurrente et coûteuse de salles.

L'ensemble des coûts énergétiques, frais d'entretien et autres sont désormais mis en commun.

La réalisation de ce projet, l'installation sur un seul site et cette mise en commun des moyens ont impliqué des regroupements sur les plans juridiques, financiers, etc.

A terme, les coûts de fonctionnement pour l'ensemble s'en trouveront réduits, même s'il est encore difficile de chiffrer la différence.

LE FINANCEMENT DU PROJET

LE COÛT GLOBAL (EXPRIMÉ EN TTC)

Acquisition de l'immeuble	15,4 M€
Droits, taxes, frais d'acquisition	1,9 M€
Travaux et honoraires techniques	19,2 M€
Total	36,5 M€

LE FINANCEMENT

Cession de biens immobiliers	12,5 M€
Réserves mobilières de l'UADF (Union des Associations diocésaines de France)	2,0 M€
Apport des diocèses et de divers organismes	18 M€
Dons attendus	4,0 M€
Total	36,5 M€

Des donateurs, personnes privées ou personnes morales, ont déjà versé 2,5 millions d'euros en faveur de la Maison de la Conférence des évêques de France. À ce jour, 1,5 millions d'euros de dons manquent encore pour compléter le financement de l'aménagement de l'immeuble.

LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, INSTITUTION PERMANENTE RÉUNISSANT TOUS LES ÉVÊQUES

Institution à caractère permanent, la Conférence des évêques – autrement dit “Conférence épiscopale” – *“réunit tous les évêques de France pour qu’ils exercent conjointement certaines charges pastorales et qu’ils promeuvent davantage le bien que l’Église offre aux hommes, en particulier par des formes et des méthodes d’apostolat convenablement adaptées aux circonstances”*⁴.

Dans une Église qui veut développer son dynamisme missionnaire pour proposer la foi à ses contemporains, *“la convergence des forces, fruit des échanges de sagesse et d’expérience au sein de la Conférence épiscopale”*⁵, est nécessaire.

Les conditions d’exercice de la responsabilité épiscopale et de la proposition de la foi – réalités historiques, institutionnelles et matérielles, mais aussi culturelles, sociales et politiques – sont en partie communes à l’ensemble des diocèses de France.

Ce contexte commun explique l’existence d’un organisme qui, au niveau national, permet aux évêques d’une nation d’échanger entre eux. La Conférence des évêques de France est cet organisme qui rassemble tous les évêques de France dans un objectif de collégialité au service de l’Église catholique en France.

Réunissant tous les évêques en exercice en France (métropole et DOM), la Conférence des évêques de France a de fait, auprès des pouvoirs publics et des médias, un rôle de représentation de l’Église catholique en France.

Il faut noter que l’autorité de la Conférence épiscopale est une “autorité de service”⁶, autrement dit, d’un point de vue canonique et hiérarchique, la Conférence épiscopale n’est pas un échelon intermédiaire entre le pape et les évêques.

Dans le cadre du travail réalisé en commun par les évêques français, différents domaines de réflexion et d’intervention peuvent être distingués, en particulier :

- L’annonce et la célébration de la foi
- L’éducation des enfants et des jeunes, la vie familiale
- La vie des communautés chrétiennes et les vocations
- Les questions de société
- La solidarité avec les Églises du monde.

⁴ Statuts de la Conférence des évêques de France, Titre I, article 2, § 1.

⁵ Jean-Paul II, Motu proprio *Apostolos Suos*, sur la nature théologique et juridique des conférences épiscopales, 21 mai 1998.

⁶ Statuts de la Conférence des évêques de France, Titre I, article 1^{er}.

LES INSTANCES DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

Les champs du travail entre évêques sont complémentaires les uns des autres. Evoluant dans leur périmètre et dans le temps, ils nécessitent un travail collégial, adapté et réactif. Souhaitant développer et améliorer la collaboration entre eux, les évêques ont mené – entre 2002 et 2006 – un processus de réorganisation de leur Conférence.

Manifestation concrète de ce qu'est la Conférence des évêques de France, **l'assemblée plénière** réunit tous les évêques en activité (diocèses de métropole et d'outre-mer). Depuis 2004, avec le processus de réorganisation, l'assemblée se réunit deux fois par an.

Le Conseil permanent est l'organisme qui reçoit délégation de l'assemblée plénière et devant laquelle il est responsable pour veiller à l'exécution des décisions prises par l'assemblée, assurer la continuité de l'action pastorale d'une assemblée à l'autre, régler les questions urgentes, préparer les sessions de l'assemblée. Il se réunit deux à trois jours par mois. Avec le processus de réforme, un second poste de vice-président a été créé. La composition de ce Conseil a été modifiée de manière à le rendre plus représentatif de l'ensemble des évêques et de la diversité des diocèses.

Le Comité études et projets, créé en avril 2005, a pour mission d'exercer une veille prospective et de proposer à l'assemblée plénière des thèmes de travail identifiés comme prioritaires. Il supervise les groupes de travail mis en place par l'assemblée plénière pour une durée variable. Conformément à l'objectif d'amélioration de travail en commun des évêques, ce Comité favorise une prise en compte transversale des questions.

Huit commissions épiscopales – comptant de 3 à 6 évêques - permettent à la Conférence d'exercer collectivement sa responsabilité pastorale dans les domaines qui relèvent du ministère épiscopal : Doctrine ; Liturgie et pastorale sacramentelle ; Catéchèse et catéchuménat ; Ministres ordonnés et laïcs en mission ecclésiale ; Vie consacrée ; Mission universelle de l'Église ; Mission de France ; Finances.

Neuf conseils – comptant des évêques, ainsi que des prêtres, religieux et/ou laïcs – couvrent les champs suivants : Questions canoniques ; Questions familiales et sociales ; Mouvements et associations de fidèles ; Pastorale des enfants et des jeunes ; Affaires économiques, sociales et juridiques ; Unité des chrétiens ; Relations avec le judaïsme ; Relations interreligieuses et nouveaux courants religieux ; Solidarité ; Communication.

Onze services nationaux, instances permanentes, ont pour mission de soutenir le travail des structures épiscopales et la vie des diocèses, par leur apport en expertise, réflexion, formation et animation. La plupart de ces services sont installés dans la Maison de la Conférence des évêques de France.

Services nationaux :

- Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle
- Service national de la catéchèse et du catéchuménat
- Service national des vocations
- Service national de la mission universelle de l'Église
- Service national de la pastorale des migrants et des personnes itinérantes
- Service nationale des questions familiales et sociales
- Service national pour l'évangélisation des jeunes, scolaires et étudiants
- Secrétariat général de l'enseignement catholique
- Service national pour l'unité des chrétiens
- Service national pour les relations avec le judaïsme
- Service national pour les relations avec l'islam.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE : QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

L'Église a reçu du Christ la mission (du latin *mittere*, "envoyer") d'enseigner l'Évangile – littéralement "la Bonne Nouvelle" – à tous les hommes. Cela implique aussi bien l'annonce de la foi à des non-chrétiens que le fait de fortifier les fidèles eux-mêmes dans la foi.

Cette mission n'est pas seulement du ressort des clercs (évêques, prêtres et diacres), des religieux et religieuses : le concile Vatican II (1962-1965) a solennellement rappelé que chaque baptisé est appelé à être témoin de la Bonne Nouvelle, là où il se trouve, avec ses propres talents et charismes.

En France, l'Église accompagne et donne du sens aux événements de la vie

- En 2005, 325 878 baptêmes de tout-petits ont été célébrés.
- En 2005, 49 516 confirmations ont été célébrées.
- En 2005, 97 432 mariages religieux ont été célébrés.
- En France, environ 80% des funérailles sont célébrées par l'Église catholique.

En France, l'Église répond à toutes celles et ceux qui "veulent participer à son expérience et à sa connaissance de la foi par la catéchèse". Ce sont :

- Des enfants catéchisés (environ 30 % des enfants scolarisés).
- Des adolescents (en 2004-2005, 66 % des établissements publics étaient dotés d'un service d'aumônerie).
- En 2004, on comptait 212 aumôneries catholiques dans les universités.
- Des recommençants, ainsi que des catéchumènes (environ 10 000 adultes suivent actuellement l'initiation chrétienne en vue de recevoir le baptême).
- En 2005, près de 24 000 baptêmes d'enfants en âge scolaire, de jeunes et d'adultes ont été célébrés.
- 150 000 personnes environ s'investissent et prennent en charge ces diverses propositions catéchétiques, dont environ 9 000 auprès des catéchumènes.

En France, l'Église agit auprès des plus démunis et des exclus

Le Conseil pour la solidarité, créé par l'assemblée plénière des évêques de France pour promouvoir les actions de solidarité, comprend 14 organismes dont le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement, qui soutient des projets de solidarité internationale et d'éducation au développement avec l'aide de 15 000 bénévoles), la DCC (Délégation catholique à la coopération, dont une majorité des 661 volontaires se trouvait en 2005 en Afrique subsaharienne et à Madagascar), le Secours catholique-Caritas France (regroupant, en 2006, près de 66 000 bénévoles et plus de 950 salariés qui ont accompagné environ 1,5 million de personnes en France et soutenu 474 projets internationaux dans 80 pays, orientés vers l'urgence, la réhabilitation, le développement, la promotion de la paix, l'appui institutionnel et le plaidoyer).

En France, l'Église participe à l'éducation des enfants et des jeunes

- En 2006-2007, l'Enseignement catholique accueille 2 021 883 élèves (métropole et DOM), soit : 13,23 % des élèves du primaire ; 20,90 % des élèves du secondaire ; 30 % des élèves de l'enseignement agricole.
- En 2006, l'enseignement supérieur catholique (BTS et classes préparatoires en lycée) accueillait près de 50 000 étudiants ; les universités catholiques et grandes écoles d'ingénieurs et de commerce comptaient près de 40 000 étudiants.

ÉQUIPES ET PRESTATAIRES EN CHARGE DU PROJET

MISSION DE MISE EN OEUVRE

Mgr Georges Pontier, archevêque de Marseille et vice-président de la Conférence des évêques de France

Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Chambéry, président de la Commission financière et du Conseil pour les affaires économiques, sociales et juridiques de la Conférence des évêques de France

Mgr Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis

Mgr Jean-Luc Bouilleret, évêque d'Amiens

Mgr Philippe Gueneley, évêque de Langres

Mgr Stanislas Lalanne, évêque nommé de Coutances et Avranches et secrétaire général de la Conférence des évêques de France

M. Olivier Lebel, secrétaire général adjoint de la Conférence des évêques de France chargé des questions administratives, juridiques et financières.

ÉQUIPE EN CHARGE DU PROJET

Autour de Mgr Stanislas Lalanne, de M. Olivier Lebel et de M. Robert Godard, une équipe de nombreux bénévoles et quelques salariés ont participé à la réalisation du projet, en particulier M. Yves de Beaucorps, M. Henri Caro, M. Dominique de Causans, M. Antoine Corman, M. Francis Lalanne, M. Benoît Legris, M. Joseph Musseau, M^{lle} Christelle Schmit, M. Christian de Tarragon et M^{me} Elizabeth Verry.

PRINCIPAUX PRESTATAIRES

Maître d'ouvrage délégué

Architectes DPLG

Architecte d'intérieur

Maître d'œuvre d'exécution

Conseil en aménagement intérieur

Architecte aménagement chapelle

Société OGIC

D. Hertenberger et J. Franceschi

Société Grenot

Société COTEC

Société Majorelle

Florence Cosse